



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil national des villes adopte un nouvel avis
« Héritage des JOP 2024 en QPV : Une flamme qui perdure ? »

Paris, le 16 avril 2025

Paris fut une fête dans une douce parenthèse estivale sportive et bon enfant : les Français en sont fiers. Merci à toutes et tous les athlètes des pays participants ! aux volontaires ! aux publics ! aux organisateurs ! Les JOP ont mobilisé et exalté les publics et participants transcendant les générations, les genres et les territoires.

Le Conseil National des Villes (CNV) en décembre 2016 dans un avis sur la candidature de Paris à l'organisation des JOP 2024 avait rappelé son attachement à **l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques dans tous les territoires où se sont tenues les épreuves et mobilisées les populations et particulièrement dans les quartiers prioritaires de la ville** concernés directement ou indirectement.

A l'issue des épreuves des JOP 2024 dont le succès sportif, populaire et médiatique a été unanimement reconnu et plébiscité, **le CNV s'est interrogé sur les impacts immatériels de l'événement sur les QPV et les populations**, en visant à capitaliser sur les réussites.

Fruit de réflexions entamées depuis le mois de novembre 2024, le CNV a adopté le 9 avril 2025 à l'unanimité son avis « **Héritage des JOP 2024 dans les QPV : Une flamme qui perdure ?** ». Le CNV relève que malgré une ferveur populaire, certains territoires sont restés à la marge de l'effervescence créée par les JOP 2024, en comparaison des villes où les compétitions étaient organisées. L'avis comporte vingt et une recommandations opérationnelles qui s'articulent autour de quatre axes :

- Des méthodes innovantes pour la dimension économique et sociale ;
- Une dynamique partenariale et des coopérations interacteurs au local à pérenniser ;
- Un encouragement à l'activité et à la pratique sportive ;
- Un vecteur d'engagement, de citoyenneté et de cohésion.

Instance collégiale, forte de la diversité de ses membres - un collège d'élus, un collège d'acteurs économiques et sociaux, un collège de personnalités qualifiées et depuis 2015 un collège d'habitants résidants dans les quartiers prioritaires-, le CNV concourt à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de la ville.



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le Conseil national des villes est une instance placée auprès du Premier ministre. Elle concourt à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de la ville. L'instance est composée de 64 membres répartis en quatre collèges paritaires : un collège « Élus », un collège « Acteurs économiques et sociaux », un collège « Personnalités qualifiées » et un collège « Habitants » (depuis 2015).

Les vice-présidents sont : Madame Hélène Geoffroy, Maire de Vaulx-en-Velin, Vice-présidente de la métropole de Lyon, Madame Fabienne Keller, Députée européenne, Questeure, Monsieur Rachid Boussad représentant le collège des habitants. Patrick Braouezec en est Président d'honneur de l'instance.

L'ANCT assure le secrétariat général du CNV, qui permet à des élus, acteurs économiques et sociaux, personnalités qualifiées et habitants des quartiers de travailler ensemble sur ces politiques publiques et d'émettre, en toute autonomie et collégialité, des avis et recommandations au Gouvernement.

Plus d'informations : [Conseil national des villes](https://www.conseil-national-des-villes.fr) | [Agence nationale de la cohésion des territoires](https://www.agence-cohesion-territoires.gouv.fr) ([agence-cohesion-territoires.gouv.fr](https://www.agence-cohesion-territoires.gouv.fr))

Contact : CNV@anct.gouv.fr